



SOCOTEC BELGIUM ASBL

## Nr 09440

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	e BT / TBT e	existante	
N° de rapport : 2.3./11.03.06/03			
Concerne : M contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : M maison □ appartement □ autres :	ā	********************	
Demandeur: Celt Ti Gleen - Sel Ain	16		
Personne sur place: M. Foul VeAU code EAN de l'installation :	10		
Adresse de la visite: Avenue H. De BORTE	2-41	102 6	ce 6 Re
Adresse de la visite : A Venue	nt: NC		
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 × 276 bis et dérogations × 271 bis	□ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
<u>Description de l'installation visitée</u> :			
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branche ☐ 3N400 V ☐ 3x230 V ☐ 2x230 V ☐ 1N400 V Nombre de tableaux : ☐ r			140
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	TOTAL GE GIVE	into terrimadx.	700
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog
Correspondances des schémas à l'installation		X	uerog.
Etat du matériel électrique installé	X		10
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		V	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		1	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			./
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	×		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre	V		
Résistance de dispersion de la prise de terre : $\Omega$ $\Omega$	2		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	l de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	ashl
Manquements / Notes :		O TEO DELOION	u351.
Voir Annexe,			
			8 8 8 6
			2000 20 St St St
	o o o moreo a come	or management to the first	MANUAL MANUAL
AND RESIDENCE OF RESIDENCE OF A SECOND CONTRACTOR OF A SECOND CONTRA			a si deseri
Conclusion:		器	RAI
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le prochain cor le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	ntrôle périodiqu	e est à effectuer	dans %
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité 🌠 au terme de 18 mois après signa	complémentai ature de l'acte d	re est à exécuter le vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 –
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen			narle   1273
même organisme en vue de completer le dossier.	J. Herr	o dar a excoater p	
n et visa de l'inspecteur :  Nom et visa du demandeur pour réception :			0215
CUEFARO WWW.cer	www.certigreen.be		

**CUFFARO** Domenico SOCOTEC

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 4997 23/1703 06/03
<ul> <li>□ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.</li> <li>□ Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.</li> <li>□ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.</li> </ul>
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : aux collisses.
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
☐ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câtre d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants:  **A Dance de plans out grue de l'in Vallation  **Al Brence de fech on neur de Tene. **  **Al Brence de fech on neur de Tene. **  **Al Brence de fech on neur de Tene. **  **Al Brence de fech on neur de Tene. **  **Al Brence de fech on neur de Jene de de groupe de 30000000000000000000000000000000000
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6823 realC BERUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vináve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél.: + 32(0) 4 234 17 00 - Fax: +32(0) 4 234 17 89 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be